

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—**  
**POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA15(C-4.1)-001**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 10 mars 2015, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 620, 24<sup>e</sup> Avenue

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2015.  
Entrée en vigueur le 17 mars 2015.

---